

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Solon, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 13/06/2024

PRESENTS : Pierre Solon, Gabrielle Faudet-Nellenbach, Aurélien Lemoine, Michelle Daguet, Jérôme Brillard, Jacky Gauthier, Sébastien Petot, Virginie Khatir, Christophe Tissier, Hervé Cottereau, Agnès Fradet.

ABSENT EXCUSE : Judicaël Bertin (pouvoir de vote à M. Brillard).

ABSENTES: Laurence Lusseau et Christelle Camus.

SECRETAIRE : Virginie Khatir est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal en date du 19/05/2024
- Décisions Modificatives : amortissements pour la commune et l'assainissement
- Demande de subvention pour la commémoration des camps de la forêt de Fréteval site de Bellande
- Décisions du Maire
- Tarifs et programme Festillesime
- Offre de locaux
- Projet au Clos des Ilots
- Organisation du bureau de vote des élections législatives,
- Mini Olympiades,
- Divers.

Ordre du jour complémentaire en date du 13.06.2024 :

- Tarif de l'assainissement collectif

2024-26 APPROBATION DU PROCES VERBAL EN DATE DU 19.05.2024 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

2024-27 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une modification budgétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS
	FONCTIONNEMENT				
D-61522	Entretien de bâtiment		627.40		
D-65748	Subvention de fonctionnement	275.00			
TOTAL D-011	CHARGES A CARACTERE GENERALE (FONCTIONNEMENT)	275.00	627.40		

D-6811	Dotation aux Amortissements	352.40			
TOTAL 042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	352.40			
TOTAL FONCTIONNEMENT		627.40	627.40		
INVESTISSEMENT					
D-2188	Autres	352.40			
TOTAL R21	TOTAL DES IMMOBILISATIONS				
R-2802	Amortissement PLU			352.40	
TOTAL R040.	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
TOTAL INVESTISSEMENT		352.40		352.40	

2024-28 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une modification budgétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		AUGMENTATION DES CREDITS	MINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS
	FONCTIONNEMENT				
D-61523	Réseaux		244.80		
TOTAL D-011	CHARGES A CARACTERE GENERALE (FONCTIONNEMENT)		244.80		
D-6811	Dotation aux Amortissements	244.80			
TOTAL 042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	244.80			
TOTAL FONCTIONNEMENT		244.80	244.80		
D-203	Frais d'études	0.20			
TOTAL 20	TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
D-2154	Matériel d'exploitation	244.80	0.20		
TOTAL 21	TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	245.00	0.20		
28156	Amortissement sur mat spe				244.80
TOTAL R-040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				244.80
TOTAL INVESTISSEMENT		245.00	0.20		244.80

2024-29 DEMANDE DE SUBVENTION :

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables aux Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions des associations adressées en Mairie,

Considérant que l'obtention de subvention est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités.

Après délibération, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- Association du Comité du mémorial aux aviateurs alliés : 400 € (vote : 12 Pour 9 Contre : 0 Abstentions : 3)
- Association Détente Loisirs Pezou : 400 € (vote : 12 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 4)

2024-30 TARIFS FESTILLESIME :

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs. A ce jour, nous n'avons pas reçu le catalogue pour choisir le programme.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reconduire les tarifs comme suit :

- Plein tarif : 8 €
- Tarif réduit : 5 €.pour les familles nombreuses, les étudiants, les demandeurs d'emploi.
- gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

OFFRES DE LOCAUX :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le chef d'entreprise propriétaire des locaux de l'entreprise ROGER.

Il souhaite vendre les locaux ou les louer dans un délai d'un an.

Prix de la vente : 190 000 €

Prix de la location : 1 700 € par mois.

Cet achat permettrait d'installer les ateliers municipaux car le local est adapté au personnel (bureau, salle de réunion, sanitaires...).

De plus, Monsieur le Maire propose qu'une partie du silo soit démolie et une autre partie soit aménagée en cabinet médical.

M. Brillard pense que ça serait plus facile d'aménager les entrepôts Roger en cabinet médical que le silo. Mme Fradet voudrait savoir si, financièrement, la commune peut le faire. Mme Daguet se demande s'il est possible de négocier le prix ?

M. Tissier connaît un chef d'entreprise qui serait intéressé. Mme Faudet estime que c'est une opportunité, qu'il serait dommage de se bloquer. M. Gauthier attire l'attention sur la toiture en fibrociment en cas de travaux. M Lemoine estime le bâtiment est bien exposé, il serait possible de poser des panneaux photovoltaïques.

Après discussion, le Conseil Municipal ne refuse pas la proposition mais charge Monsieur le Maire à demander des renseignements complémentaires afin de pouvoir prendre une décision.

PROJET AU CLOS DES ILOTS :

Monsieur le Maire a rencontré un administré qui souhaiterait installer un terrain de camping au clos des ilots (pose de mobil homes, des places de stationnement de caravanes et de camping-cars) et faire en même temps une ginguette.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de pouvoir poursuivre ou non le dossier.

M. Gauthier : problème de la fête champêtre et où s'installeront les gens du voyage (installation sur le terrain de foot)

M. Solon précise que ce sont les deux principaux problèmes à résoudre pour se faire. Un premier contact sera pris avec l'ANOUE après la fête champêtre.

Mme Faudet demande si la nouvelle station d'épuration serait sur le site du clos des ilots. M. Solon précise que l'installation de la nouvelle station devrait être juste à côté de l'actuelle

M. Brillard demande si on aurait la possibilité de tirer le feu d'artifice au clos des Ilots en ayant l'accord de l'exploitant ? M. Solon indique que le futur exploitant ne serait pas contre.

M. Brillard : comment ça se passe s'il y des dégradations suite à la fête ou par le tir du feu d'artifice sur les mobil-homes ?

M. Solon indique que le parc Marcel Bisault dispose d'une surface suffisante pour la fête champêtre. Il faudra demander que le feu d'artifice soit tiré en hauteur en raison des arbres et sur l'étang.

M. Lemoine demande quel risque prend-t-on ? Cela permettra de ne plus entretenir le clos de ilots.

A quel prix lui loue-t-on ?

M. Tissier demande s'il a fait une étude de marché ?

M. Cottureau n'est pas contre au projet mais il est inquiet que les gens du voyage s'installent sur le terrain de foot.

Mme Faudet pense que ce projet permettrait de donner un souffle commercial à nos commerçants.

Par contre, plusieurs conseillers demandent que soit encadré le niveau sonore de la ginguette vis-à-vis du voisinage.

A qui appartiendront les installations ?

Mme Faudet : il faudra faire un bail commercial. Les travaux d'aménagements sont à la charge du locataire et lorsque l'exploitant part la commune récupère les agencements.

M. Solon n'est pas d'accord sur le principe, c'est la commune qui loue, c'est à la commune de veiller aux infrastructures, les aménagements sont bien au locataire exploitant. Il faut fixer le loyer et déduire les frais engagés par l'exploitant. Mme Khatir et M Petot pensent que ce serait une bonne voie à suivre pour faciliter l'installation de l'entrepreneur.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur le principe,
- demande à rencontrer l'administré lors d'une prochaine réunion,
- fixe un loyer à 500 € /an.

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS EUROPEENNES :

Chaque conseiller indique ses horaires de permanence.

MINI OLYMPIADES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un car est mis à disposition pour emmener les enfants et les accompagnateurs.

2024-31 TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de l'assainissement : 2.50 € m3 et l'abonnement à 38.11 € et propose de réviser les tarifs comme suit :

- abonnement : 50 €
- prix du m3 : 2.75 €

Mme Faudet : s'oppose à l'augmentation de l'abonnement car cela pénalise les petits consommateurs. De plus, elle rappelle que l'eau et l'assainissement feront partie des compétences des communautés de communes à compter du 01 janvier 2026.

Une étude sur le transfert des compétences est en cours. M. Solon lui indique que le transfert de compétence qu'il soit effectif ou redélégué à la commune sous-tend le fait que le tarif sera fait au niveau communautaire et non communal. Il imagine mal une baisse des tarifs dans ces conditions. Il propose cette augmentation afin de lisser les hausses à venir et maintenir les capacités de la commune à faire des travaux demain.

M. Tissier estime qu'à un moment, il faut arrêter de dépenser. M. Lemoine indique que nous n'avons pas le choix d'augmenter le prix de l'abonnement car nous avons besoin d'emprunter pour financer les travaux d'assainissement Rue de Vendôme et Rue du Prés, les canalisations sont endommagées et obsolètes. Il est nécessaire d'avoir une recette sûre pour aller chercher un emprunt.

Par ailleurs, la marge de manœuvre du budget assainissement est très limitée.

M. Solon constate une baisse de la consommation de l'eau mais on rejette toujours autant dans le réseau d'assainissement que l'on doit traiter. Les recettes diminuent, pas les frais de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal,

Vote : 12 Pour : 11 Contre 0 Abstention : 1

- fixe les tarifs comme suit :

- le prix du m3 à 2.75 €

- les frais fixes à 50 €

DIVERS :

- Micro crèche : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DGFIP ne pourra pas faire une analyse financière avant le mois d'Août.

- Mme Daguet : sollicite des bénévoles pour la retraite aux flambeaux.

- M. Lemoine pour la CPHV :

Le permis de construire pour la construction de la maison médicale vient d'être déposé à Fortunas

05 juillet : inauguration des chemins d'éco mobilité.

Sur le territoire de la CPHV, 3 restaurants veulent prendre leur retraite ou fermeraient. La chambre des métiers a été saisie afin de réaliser des études de faisabilité sur les commerces à céder.

Ouverture de l'appel d'offres sur l'agrandissement du siège dans les prochains jours.

- M. Brillard : le tracteur et le broyeur sont réparés.

- M. Cottureau : a réparé de l'abri bus à Chêne Carré et demande qu'Orange vienne nettoyer la cour.

M. Lemoine : l'herbe dans les caniveaux a été nettoyée par la régie de quartier. Ça a été bien réalisé. Est-ce que l'on ne pourrait pas supprimer un passage de balayeuse ?

- M. Gauthier ; prévision de l'installation d'un préau par le triangle sur le site Marcel Bisault.

- M. Tissier :

- Faucher l'herbe le long rue du Chemin de Fer et rue Neuve et à droite de la RD12 en entrant à PEZOU,

- Réparer la fermeture de la porte du lavoir ou en interdire l'accès.

- Mme Faudet :

- Compte rendu sur l'atelier numérique qui a eu lieu (9 personnes y ont participé)

- Suppression des points de regroupement avec Val Dem, celui au 2 rue de la station et rue de la Justice afin d'éviter les dépôts sauvages. Par contre, celui de Sainte Ouzille, il faudrait le clôturer et donner une clé à chaque utilisateur mais les travaux sont à la charge de la commune.

- Du 11 juillet au 19 août : fermeture de la bibliothèque pour congés annuels.

- Prévision de la fermeture du pont au mois de juillet : à ce jour, nous n'avons pas de renseignements.

- Mme Fradet : un camion s'est garé sur la chambre du réseau orange et l'a endommagée. Des pierres seront mises pour interdire l'accès aux camions de se garer dessus.

Séance close à 23 h après épuisement de l'ordre du jour.

Fait et délibéré les dits jour, mois et an et le Président et la Secrétaire de Séance.

Le Président :



Pierre SOLON

La Secrétaire de Séance

Virginie Khatir